Envoyé en préfecture le 05/08/2026
Reçu en préfecture le 05/08/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20260716-80_2026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Mairie de COMBOURTILLÉ 35210

Date de convocation : 09/07/2026

Date d'affichage : 09/07/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 1
Votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBOURTILLÉ

L'an deux mil vingt-six, le seize juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe BUINEAU, Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BUINEAU, Maire ; Monsieur Hervé CHAUPITRE, Monsieur Mickaël SAUVÉ, Adjoints ; Monsieur Roland LÉCRIVAIN, Monsieur Jean-Charles PROVENT, Monsieur Thierry MASSON, Monsieur Bertrand BODIN, Madame Valérie BRARD, Madame Angélique GIRAUD, Madame Maria Raquel DIAS, Monsieur Yohann BLONDEL, Madame Anabel BRUJES, Madame Aïnhoa CLOUÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame Sophie BACQUET, Madame Lydie FÉRÉAL (pouvoir à Monsieur Mickaël SAUVÉ).

Monsieur Bertrand BODIN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°80/2026

BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Afin de permettre le mandatement des factures concernant l'étude de programmation urbaine pour renforcer l'offre d'habitat en centre bourg réalisée par la société LOCAL BANAL, Monsieur le Maire propose d'ajuster les crédits en procédant au virement de crédits suivant :

Article – Intitulé	*Montant*
Article 2135	- 10 000,00 €
Article 231	- 10 000,00 €
Article 203	+ 20 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au virement de crédits constituant la décision modificative n°1, telle que mentionnée ci-dessus.

À Combourtillé, le 16 juillet 2026
Pour copie certifiée conforme au registre,

Le secrétaire de séance,
Bertrand BODIN

Le Maire,
Philippe BUINEAU